

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par une demande de permis pour deux
agrandissements du bâtiment principal ainsi que l'augmentation du cheptel sur le lot
2 489 742**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le 8 mai 2023, cette demande a été jugée conforme au règlement de zonage no. 409-05 de la municipalité de Saint-Henri.
2. Une assemblée publique de consultation portant sur ledit projet de règlement se tiendra à la date et au lieu suivant :

Lundi, le 22 avril 2024 à 19h00
Centre récréatif de Saint-Henri (salle #3 Rivière à la Scie)
120 rue Belleau
Saint-Henri (Québec) G0R 3E0

L'objet de cette assemblée est de recueillir les commentaires des citoyens sur ce projet en vue de déterminer si la délivrance du permis de construction requis sera assujettie à certaines conditions prévues à l'article 165.4.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Au cours de cette assemblée, le projet sera présenté et une commission accueillera les questions et les commentaires sur ce projet.

3. Les documents produits par le demandeur peuvent être consultés sur les heures normales d'ouverture à la réception de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare-de-Bellechasse jusqu'au 7 mai 2024 à 16h30.
4. Les commentaires écrits pourront être reçus séance tenante par la commission ou à la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare de Bellechasse jusqu'au 7 mai 2024 à 16h30.

Donné à Saint-Lazare-de-Bellechasse, ce 4^e jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

Anick Beaudoin

Anick Beaudoin, directrice générale
Greffière-trésorière

